

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 24 mars 2017

Les sept conseils territoriaux de santé bretons sont installés

Mercredi 15 mars à Loudéac, l'ARS Bretagne a organisé l'installation du conseil territorial de santé de Pontivy / Loudéac. Elle a ainsi clôturé le processus de mise en place de ces nouvelles instances de la démocratie en santé. Elles sont sept en Bretagne et peuvent désormais commencer leurs travaux.

Une nouvelle instance de démocratie en santé

Instances de débat, de concertation et de réflexion partagée, les conseils territoriaux de santé font vivre la démocratie en santé en associant l'ensemble des acteurs et usagers locaux du système de santé. Ils comptent cinquante membres titulaires et 48 suppléants, répartis en cinq collèges (professionnels et offreurs des services de santé, usagers et associations d'usagers du système de santé, collectivités territoriales ou leurs groupements, représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale, personnalités qualifiées).

Un conseil territorial de santé aide à identifier les enjeux de santé du territoire et à élaborer des propositions visant à améliorer la réponse aux besoins de la population, notamment sur l'organisation des parcours de santé.

Les présidents et vice-présidents

Conseil territorial de santé de Vannes/Ploërmel/Malestroit (installé le 15 février)

- Président : André LE TUTOUR (Représentant des usagers)
- Vice-présidente : Dr Hélène BAUDRY (Médecin généraliste)

Conseil territorial de santé de Lorient/Quimperlé (installé le 22 février)

- Président : Norbert METAIRIE (Président de Lorient Agglomération)
- Vice-président : Dr Dominique BURONFOSSE (Personne qualifiée)

Conseil territorial de santé Brest/Carhaix/Morlaix/Quimper/Douarnenez/Pont-l'Abbé (installé le 24 février)

- Président : Patrick LECLERC (Maire de Landerneau)
- Vice-président : Alain CORNEC (Représentant des usagers)

Conseil territorial de santé de Rennes/ Fougères/Vitré/ Redon (installé le 1er mars)

- Présidente : Anne-Françoise COURTEILLE (Vice-présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine)
- Vice-présidente : Dr Bénédicte DELAMARE (Médecin généraliste)

Conseil territorial de santé de Saint Brieuc/Guingamp/Lannion (installé le 8 mars)

- Président : Jacky DESDOIGTS (Adjoint au Maire de Saint-Brieuc)
- Vice-présidente : Anne-Marie BERTHAULT (Représentante des usagers)

Conseil territorial de santé de St-Malo/Dinan (installé le 10 mars)

- Président : Didier LECHIEN (Maire de Dinan)
- Vice-présidente : Nathalie LEVILLAIN (Adjointe au Maire de Saint-Malo)

Conseil territorial de santé de Pontivy/Loudéac (installé le 15 mars)

- Président : Eric VAN MELKEBEKE (Pédiatre)
- Vice-présidente : Anne LAFEUILLOUSE (Représentante des services et établissements sociaux et médico-sociaux)

Contact Presse:

Au-delà de la tenue de l'assemblée plénière et de la désignation d'un président et d'un viceprésident, un conseil territorial de santé s'organise autour d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers.

Toutes les conditions sont désormais réunies pour que les conseils territoriaux de santé démarrent leurs travaux. Dans les prochaines semaines, l'ARS Bretagne leur présentera les grandes orientations du plan régional santé environnement 2017 - 2021 et du projet régional de santé 2018 – 2022. Sur ce dernier document, ils contribueront à rendre un avis en lien avec la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).